Re: Hauteur éoliennes



|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| |  | | --- | | **Jean-Claude CHAMPEYMOND <jc.champeymond@gmail.com>** | | 24 nov. 2021 16:08 (il y a 8 jours) |  |  |
| |  | | --- | | À Baptiste, Mairie, mairie-vidaillat, mairie.fauxmazuras, mairiemansatlacourriere, mairie.soubrebost, communestpardouxmorterolles, | | | |

Bonjour Mr Rossignol,

Nous vous remercions de vos réponses aux questions que nous vous avions posées .

1) En ce qui concerne votre explication sur la pose de sonomètres dans nos villages . Si nous avons bien compris, les enregistrements de ces sonomètres servent à confirmer la moyenne connue du bruit ambiant des villages de nos campagnes qui est de  25 dBA . Par conséquent compte tenu des articles R.1334-32 et suivants du code de la santé publique qui fixe à 30 dBA le bruit généré par les éoliennes ainsi qu'une augmentation maximum du bruit ambiant diurne de 5 dBA et nocturne de 3 dBA . En conclusion seriez vous prêts à vous engager par courrier auprès des municipalités concernées, qu'aucun habitant, dans la plage de vent suffisant pour faire tourner une éolienne n'aura à subir un bruit provenant de celles-ci, supérieur à 28 dBA  la nuit et 30 dBA le jour ?

2) Pour la hauteur maximum des éoliennes, nous notons deux points qui accentuent notre inquiétude :

- "**dans l'état actuel des choses**" ce qui sous-entend que d'ici au dépôt de permis de construire, les "choses" peuvent changer .

-  vous parlez de**"marge de sécurité"** fixée par l'armée de l'air . Nous n'avons aucune documentation à ce sujet, si vous en avez,  pour une information "réaliste" aux habitants qui se rendent sur notre site et dont l'inquiétude augmente, nous vous demandons de nous les communiquer .

Il est à noter que nous avons interrogé le ministère des armées . Nous n'avons pas la certitude d'avoir des réponses sur les hauteurs de survols, mais pourquoi pas. Tous les services de "La Grande Muette" sont aujourd'hui pourvus de sites internet avec un bouton "contact", ce qui nous en sommes bien conscients, n'est pas un gage de réponse assurée ou alors peut être par l'intermédiaire de la "novlangue"  . Par contre sur l'examen de dossier pour des éoliennes de 200 m de hauteur sur une zone classée R, et de votre "marge de sécurité" nous sommes confiants .

Là encore si vraiment il n'y a aucune probabilité pour que les éoliennes du "Parc Sud Creusois" dépassent 150 m de hauteur, pourquoi ne pas l'écrire à nos municipalités ?   Ou alors il est réellement dans vos projets de saisir l'opportunité de pouvoir implanter des aérogénérateurs dont la hauteur dépasserait 150 mètres .

3) Vous mettez clairement notre honnêteté en doute en nous accusant de diffuser des informations irréalistes .Nous supposons que cette accusation de mensonges concerne les photomontages que nous mettons en ligne .

Nous tenons à rappeler qu'il est bien  indiqué dès l'ouverture de la page "PHOTO" de notre site que :

- "Les photomontages présentés ci-dessous ne présument en rien du positionnement exact des éoliennes, mais les simulations d’implantation sont bien dans des zones confirmées par *EDF Renouvelable*. (Voir carte ci-dessous)"

- A partir de quelle échelle sont simulées les hauteurs  d'éoliennes :

         a) lorsqu'il y a un point de repère, par exemple un de vos mâts de mesure que vous nous avez indiqué et que nous avons vérifié, mesurant 100 m de hauteur, il est facile pour le lecteur d'établir la véracité de la simulation par comparaison . Sur les 6 simulations à paraître prochainement, 2  auront un mât de mesure en visuel (parfois visible en grossissant la photo d'origine)

         b) Lorsqu'il n'y a aucun point de repère, nous prenons les hauteurs des arbres en ligne de crête, que nous avons estimée pour du pin douglas à 40 m en moyenne . En cas de doute si nous n'avons aucune indication sur l'âge des arbres, nous nous rendons sur place pour mesurer avec un appareil hautement sophistiqué, utilisé depuis des siècles qui est "la croix du bûcheron" .

Pour ces 2 critères  nous prenons en compte le positionnement de l'éolienne par rapport au point de repère, si elle est en avant elle sera grossie, si elle est en arrière-plan, elle sera diminuée proportionnellement à la distance déterminée sur la carte EDF renouvelable "Zone d'étude" et les points hauts déterminés à l'aide de Google Earth .

Nous rappelons que notre site propose un droit réponse disponible pour EDF Renouvelable et pour les municipalités, suivant les critères indiqués sur notre site à la page "actualité" . Tout à chacun peut également, par la page "contact" nous interpeller, si une information lui paraît erronée ou si il désire des renseignements complémentaires .

**Nous nous faisons un devoir de corriger d'éventuelles erreurs que nous pourrions commettre**.

Il est à noter que tant que nous n'aurons pas confirmation par les communes  de votre engagement écrit de la hauteur maximum des éoliennes, nous conserverons, pour nos simulations, la hauteur de 200 m qui correspond à des propositions réalistes faites actuellement par les 5 principaux fabricants d'éoliennes onshore .

Dans le cadre d'aller vers un réalisme encore plus affirmé des informations que nous diffusons sur notre site, nous considérons qu'il est important que ces informations proviennent de sources sûres . Raison pour laquelle nous vous demandons, lors de votre prochain passage en Creuse de prévoir une réunion avec VITHEC, car il y a bien d'autres sujets que nous désirons mettre en ligne et pour lesquels votre point de vue  nous paraît indispensable .

Bien cordialement

J.C.Champeymond

Président de VITHEC